ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O Libre confessionnel

O Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 14 décembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Technique de secrétariat médical : organisation médicale et correspondance.

Code de l'U.F.:

7220 04 U 21 E1

Code du domaine de formation: 701

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

O-qualification

X transition

du degré:

O-inférieur

X supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Proposition de classement		Classement du Gonseil supérieur		
Technique	0	Technique	€	
Economique	0	Economique	₽	
Paramédical	9	Paramédical	0	
Social	9	Social	9	
Pédagogique	9	Pédagogique	0	
Agricole	9	Agricolo	. 0	

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº 6 de 1 page.

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽²⁾ D'écarré à 1 A Aministration

CODE DE L'U.F.(3)

7220 04 U 2 1 E 1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

Réparation du (des) cours (2)	Classement	Code U	Nombre de périodes
. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>du(des)</u> cours	(2) (5)	(2)
	(2) (4)		48
echnique de secrétariat médical : organisation médicale	СТ	В	40.
correspondance			
			-
		P	12
. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	60

40	Dágaryá	211	Service	d'inspection	•			
12.	neserve	au.	00		oorná/s) relative	(s) au	dossier	<u>pédagogiqu</u>

14	" Deserve da ordina	•	. () 1.	: Adagogique (annexe(5)
		/-\magr	sá/c) relative(s) 8U 00	ossier pédagogique (annexe(s)
٠.	01	ospecteur(S) c <u>oncer</u> i	IE(S) TERRITYONO, SEE TO	
a١	Observation(S) de rides)	10 b o o s o s o o o o o o o o o o o o o o	•	and the second s
~,		и Л		

éventuelle(s)]:

dis famille

Chaussés de 🗇 5537

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 2.1 JAN. 1999

Signature

CULLIAL: , NSP. COORD.

(2) A compléter

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

Acquérir les techniques de la gestion d'un secrétariat médical.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Capacités

L'étudiant sera capable de :

<u> 2.1.1. en français :</u>

- lire et comprendre un texte d'un niveau de langue courante, plus précisément :
 - lire mentalement à une vitesse supérieure à celle de la parole (plus ou moins 9000 mots par
 - répondre à des questions de compréhension :
 - répondre à ce qui est demandé;
 - retrouver rapidement une information;
 - citer les références du texte.

s'exprimer oralement

Choisir un niveau de langue approprié à la situation de communication pour :

- demander des explications;
- répondre à ce qui est demandé;
- répéter fidèlement une information;
- donner des explications.

- s'exprimer par écrit

Ecrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins 20 lignes :

- avec une orthographe correcte;
- avec une ponctuation cohérente;
- en coupant correctement les mots;
- en disposant le texte en paragraphes

2.1.2. en mathématiques :

- transformer des formules en isolant un élément dans une égalité;
- factoriser des expressions dans des cas élémentaires mais non triviaux;
- appliquer les règles de calcul sur les puissances naturelles (puissance d'un produit, d'un quotient,
- utiliser une calculatrice pour effectuer des calculs complexes comprenant des fractions, des pourcentages, des nombres négatifs et décimaux;
- résoudre une équation, une inéquation du premier degré à une inconnue.

<u>Titres pouvant en tenir lieu</u>

titre de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur ou titre équivalent.

3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Aucune recommandation particulière , si ce n'est de mettre les apprenants dans les meilleures conditions d'enseignement possibles.

Il pourrait être prévu, (pour optimiser ces conditions), des dédoublements ponctuels pour certaines parties particulières spécialisées des disciplines envisagées.

4. PROGRAMME

Les capacités pourront être atteinte notamment par l'étude des éléments suivants :

Mission de la secrétaire
Qualités
Méthodes de travail
Courrier
Accueil
Téléphone
Dossier administratif du patient
Classement et matériel de classement - Archives
Revues et publications
Modes de classement
Reproduction de documents

En veillant à respecter une méthode de travail et les règles de déontologie, l'étudiant sera capable de :

- définir le rôle et la mission d'un secrétariat médical selon son organisation (cabinet privé, hôpital et clinique, polyclinique, etc.);
- 2. d'appliquer les règles relatives à l'ergonomie et à l'organisation de bureau
- de classer et retrouver tous documents seion les différentes classifications et différents modes existants (chronologique, alphabétiques, numériques, etc.)
- 4. de rechercher, classer, reproduire de la documentation provenant de revues, publications, etc.
- de respecter une méthode de travail appliquée à la gestion d'un agenda, d'un dossier médical ou administratif (création, modification, préparation).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences en matière gestion d'un secrétariat médical. A partir d'une situation-problème, il sera capable d'appliquer les notions vues dans ce domaine à la résolution d'un ou de plusieurs problèmes globaux auxquels il pourrait être confronté dans l'exercice de sa future profession et plus particulièrement en étant capable de:

- accueillir de manière adaptée toutes personnes et gérer leur attente
- 2. prendre note de manière précise
- communiquer un message de manière concise et y donner suite
- 4. gérer un agenda et l'organisation administrative d'une réunion ou d'une consultation
- classer, retrouver un document
- 6. établir un dossier médical ou administratif et le gérer
- 7. rechercher une information dans de la documentation médicale.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience de cinq années au moins comme secrétaire médical.